

INFORMATION CLUBS

**Destinataires : Mrs et Mmes les dirigeants de club ou de ferme équestre.
Cavaliers(ières) de TREC ; Amateur 1 / Club élite / Club 1 / Club 3 / Club 4.**

Suite au déroulement des TREC's organisés le 30/03/08 à Bourg en Bresse et le 20/04/08 à Nantua, nous avons eu le plaisir de constater que le nombre de participants à ces épreuves est en progression (un point positif pour le TREC dans l'AIN) ce qui nous réjouit.

Mais un petit bilan et un rappel à l'ordre s'impose !

En effet nous avons aussi pu constater une nette dégradation du comportement et de la qualité technique d'un certain nombre de concurrents.

Je m'explique :

- retard en salle des cartes.
- dépassement dangereux des autres concurrents lors du POR.
- manque de préparation et d'entraînement pour le PTV.
- franchissement dangereux des difficultés du PTV.

C'est pour cette raison que des dispositions exceptionnelles de pénalités seront mises en place lors du Championnat Départemental qui aura lieu à AMBERIEU en BUGEY (aux Balmettes) le 08 juin 2008. (voir page 2)

DISPOSITIONS MISES EN PLACE

Présentation du couple :

Tout cavalier sous X n'ayant pas sa licence sera éliminé.

Tout cavalier ne faisant pas parti de la liste SIF sera éliminé. (Je rappelle que les inscriptions hors concours sont dorénavant interdites pour les épreuves officielles de TREC).

Tous les carnets des chevaux n'étant pas à jour des vaccins élimineront d'office le cavalier ou l'équipe concerné(e).

Tout cheval n'étant pas en état pour participer à ce type d'épreuve éliminera le cavalier ou l'équipe.

Pour le POR :

Tout cavalier ou toute équipe n'étant pas présent(e) en salle des cartes à l'heure programmée aura 10 points de pénalités toutes les 5 minutes de retard. (Je rappelle que l'horaire d'entrée en salle des cartes est programmé par le chef de piste POR). Dès lors le cavaliers ou l'équipe suivant(e) prendra la place, s'il (ou elle) est prêt(e).
leur place, si ils sont près.

Pour le PTV :

Les juges ont pour consigne de ne plus intervenir ou aider sur les difficultés du PTV (sauf pour les initiations).
(Ce n'est pas aux juges d'expliquer le jour de l'épreuve de quelle façon il faut aborder et franchir une difficulté ; c'est le rôle des enseignants).

Tout franchissement dangereux sera sanctionné de - 10points.

Je rappelle que le PTV n'est ni un CROSS ni un circuit de rallye et qu'il faut respecter vos montures.

Le gilet de protection est obligatoire sur le PTV pour tous les cavaliers.

Pour plus d'infos vous pouvez trouver le nouveau règlement et les fiches techniques du PTV sur notre site www.trec01.com.

En espérant que ce courrier remette tout le monde dans le droit chemin, je vous donne rendez vous à Ambérieu le 08 juin.

Cordialement,

Lefebvre Guillaume
Responsable de commission